

Requérants-épouvantails



Un épouvantail. Photo : Jc
(CC BY-NC-ND 2.0)

Le 9 juin prochain, le peuple suisse se prononcera sur une énième révision de la loi sur l'asile... Ou plutôt un énième durcissement de la loi sur l'asile consécutif au fait que « le Parlement a révisé la loi sur l'asile et a déclaré urgentes plusieurs dispositions qui sont entrées en vigueur le 29 septembre 2012 ». Pour une population qui représente à peine 1% des résidents en Suisse, les autorités helvétiques n'en font-elle pas trop ?

N'est-ce pas là une sorte de diabolisation d'une couche de personnes très vulnérables, dont la majorité ont été contraintes de quitter leur pays en catastrophe ? On parle notamment de la suppression des demandes d'asile dans les ambassades, de la suppression de la désertion comme motif d'asile, de la création de « centres spéciaux » pour « requérants d'asile récalcitrants ».

Qui sera considéré comme « récalcitrant » ?

Penchons-nous justement sur l'idée de créer des « centres spéciaux » pour « requérants récalcitrants », une idée qui fait couler beaucoup d'encre et de salive. Qui seront les pensionnaires ? Quels seront les critères ? Ne sommes nous pas en train d'assister à la création d'un nouveau statut de requérants par Berne ? Après l'invention du statut de NEM (Non Entrée en Matière), ou encore celui de « requérants à l'Aide d'urgences » pour des requérants déboutés, avec la stigmatisation que l'on sait ? Certains partis de la droite suisse évoquaient dans un premier temps (il y a quelques mois déjà) l'idée de construire des « camps d'internement », nous

rappelant les tristement célèbres camps de concentration nazis... Une idée qui avait vite été réfutée par les autres partis suisses, mais qui semble aujourd'hui (au moins pour certains) acceptable. La question qui taraude l'observateur neutre est de savoir pourquoi certains politiciens essaient d'attiser dangereusement les passions anti-immigrés ? par calcul politique à court terme ! Comment en est-on arrivé là ?

Philippe Currat, membre de la commission des Droits de l'homme de l'Ordre des avocats de Genève avertit déjà dans Le Matin dimanche du 30 mars 2013 que « la notion de récalcitrant est très floue et j'ai l'impression que c'est intentionnel. Ça laisse le champ libre aux autorités pour écarter quelqu'un sans avoir à se justifier. » Un requérant, que nous avons rencontré, dit « avoir peur que certains employés dans le milieu de l'asile s'en servent pour « régler des comptes » puisque rien est défini ». Alors qu'un autre nous demandait innocemment si « l'oubli d'acheter un ticket de métro ou de train, qui est déjà sanctionné par une amende, serait considéré comme un motif d'envoi dans un centre pour récalcitrants ? »

Autant de questions sur lesquelles les autorités devront se pencher !

« Acharnement incompréhensible » sur une population qui représente moins de 1% de résidents en Suisse

La création de centres pour récalcitrants, sans en avoir prédéterminé les règles, ouvre la voie à de possibles dérapages. Aldo Brina, co-président de Stop Exclusion, est clair là-dessus : « La création de centres pour récalcitrants n'apporte rien de bon, elle n'apporte que de l'arbitraire, car on ne sait pas qui est un récalcitrant, ni qui va être envoyé. Surtout qu'une personne placée dans un centre spécifique ne peut pas contester la mesure immédiatement. Elle ne peut le faire qu'après avoir passé quelques jours là-bas », conclut-il sur les ondes de la RTS.

Les révisions d'asile se succèdent rapidement en Suisse, certaines ONGs parlent « d'acharnement incompréhensible » sur une population qui représente moins de 1% des résidents en Suisse. Mais Jo Lang, Vice-président des Verts tempore « en Suisse, il n'y a pas que l'anti-asile et la xénophobie, il y a aussi de l'humanisme. »

« On ne reste pas des réfugiés pour la vie »

Les auteurs du referendum contre la modification de la loi sur l'asile dénoncent « des mesures urgentes inutiles et inhumaines », et se plaignent « de l'hystérie permanente et de la méfiance systématique envers les réfugiés. »

A qui profite ce climat malsain ? Cette zizanie semée entre personnes vivant dans un même pays ? La Suisse pays réputés humanitaire ?! Pourquoi vouloir toujours criminaliser, diaboliser, stigmatiser une catégorie minoritaire, souvent silencieuse et désorganisée, qui accepte l'humiliation par nécessité ? L'immigré est-il devenu la victime collatérale des aléas de l'humeur de la classe politique suisse ?

« Je serai toujours reconnaissant à la Suisse de nous avoir accueilli comme réfugiés en 1981. Depuis lors, j'ai été à l'école, je me suis engagé en politique et je suis devenu parlementaire. Je fais partie de la société suisse. Je veux dire qu'on ne reste pas des réfugiés à vie. En général, ils s'intègrent et ils contribuent à l'enrichissement économique et culturel du pays. Je ne comprends donc pas que le Parlement s'acharne de cette manière en durcissant continuellement la loi sur l'asile », dit à haute voix Antonio Hodgers, Président cantonal genevois du parti des Verts et Conseiller national. Propos rapportés par le site swissinfo.ch. Une belle leçon de morale à ceux qui veulent l'entendre, et surtout à ces politiciens qui détournent le regard des vrais problèmes en Suisse.

FBradley Roland

Membre de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils